



CHABBAT SHALOM
LE BULLETIN HÉBDOMADAIRE
DE NOTRE COMMUNAUTÉ

Vol.8 - No.44

CHABBAT 14 AOÛT 2021 - 6 ELOUL 5781

PARACHA
CHOFTIM



Allumage des bougies
du Chabbat: 19h46
Sortie du Chabbat: 20h52
Rabbenou Tam: 21h14



Horaire des Offices - 2021 - 5781

VENDREDI 13 AOÛT 2021 - 5 ELOUL 5781

Minha suivie d'Arvit: 18h30

CHABBAT 14 AOÛT 2021 - 6 ELOUL 5781

Chahrit: 8h15.

Chahrit Chema avant 9h27 - Fin de la Amida 10h37

Cours de Torah à 18h30

Min'ha 19h30 - Séouda Chélichite suivi de Arvit.

DIMANCHE 15 AOÛT 2021 - 7 ELOUL 5781

Chahrit: 1er Minyan: 6h00 - Selihot: 7h00

2ième Minyan: 8h00.

Chahrit Shema avant 9h27 - Fin de la Amida 10h37

Min'ha 19h00 suivie de Arvit

LUNDI 16 AU JEUDI 19 AOÛT 2021

Chahrit: 1er Minyan: 5h15 - Selihot: 6h15

2ième Minyan: 7h00.

Chahrit Shema avant 9h27 - Fin de la Amida 10h37

Min'ha: 19h00 suivie de Arvit

Aphorisme de nos Sages

25. « Dissimuler, Je dissimulerai Ma face en ce jour » (Deutéronome 31, 18). La *Galout* (l'Exil) est une dissimulation double, dans laquelle la dissimulation elle-même est dissimulée. Cette dissimulation est si forte que l'on n'est pas conscient d'elle ; on peut même en venir à considérer l'obscurité comme de la lumière.

(fr.chabad.org)

Paracha CHOFTIM ב"ס"ד

LA MITSVA D'ÉTABLIR UN ROI



Parachat Choftim
" La Mitsva d'établir un Roi "

Parachat Choftim

- ◆ Nomination des juges et des officiers de police dans chaque ville.
- ◆ Application des lois de la Torah, « Selon ce que tes Sages t'enseigneront, tu procédera selon la règle qu'ils indiqueront; ne t'écarte de ce qu'ils t'auront dit ni à droite ni à gauche. »
- ◆ Interdits relatifs à l'idolâtrie et à la sorcellerie.
- ◆ Lois régissant la nomination et la conduite d'un roi, les règles présidant à la création des « villes de refuge » destinées au meurtrier involontaire.
- ◆ Lois de la guerre : **1)** exemption du jeune marié. **2)** exemption de celui qui vient de construire sa maison. **3)** exemption de celui qui a planté une vigne. **4)** celui qui est effrayé. **5)** l'obligation de proposer la paix avant d'attaquer une ville.
- ◆ Interdiction de détruire arbitrairement quelque chose de valeur, illustrée par la loi interdisant d'abattre un arbre fruitier en faisant le siège d'une ville.
- ◆ Loi de la Êglah Âroufah, la procédure qui doit être suivie lorsqu'un cadavre dont le meurtrier est inconnu, est trouvé dans un champ, soulignant ainsi que la responsabilité de la communauté est engagée non seulement au regard de ce qui est commis, mais aussi pour les actes qu'elle n'a pu empêcher.

Se rendre à Jérusalem...

Au début de la paracha, la Torah prescrit l'établissement d'un système judiciaire rigoureux et incorruptible. On imagine qu'un juge doit être nommé en fonction de ses connaissances de la loi, de sa capacité à raisonner, à interroger, discerner, pour son intelligence et sa force de persuasion, peut-être pour sa richesse afin qu'il ne puisse être acheté... ; autant de qualités nécessaires.

Rabbin Ronen Azriel Abitbol



Jérusalem,
démarche
réaliser.

Mais ce n'est pas à ce type de qualités auxquelles la Torah fait référence. Bien sûr, le texte biblique évoque des qualités morales. Il aurait pu parler d'une conscience sans faille, d'une conduite religieuse irréprochable, d'une rigueur dans l'étude... La Torah a choisi une autre voie: **«Tu placeras sur toi des juges et des policiers dans toutes tes villes que l'Eternel ton D-ieu te donne»**. Autre lecture: «Tu placeras sur toi des juges et des policiers dans toutes tes villes, [système] qui te donnera l'Eternel pour D-ieu». La capacité à faire pénétrer D-ieu dans les cœurs est la qualité première d'un juge d'Israël, de faire que Hashem soit le D-ieu de chacun. (Mayéna chel Torah)

question eux-mêmes à c'est qu'il s'agit là d'une qui n'est pas aisée à Elle peut être perçue humiliante, déshonorante. Les juges affichent leur ignorance aux yeux de tous. La Torah dit: «vekamta veâlita», tu te lèveras et monteras, tu ne sais pas, tu te lèves pour demander et c'est ainsi que tu t'élèves. Affirmer son ignorance sur un problème donné est une marque de grandeur et d'élévation d'âme (Alcheikh haKadoch).

c o m m e

Se lever et s'élever

«Si tu es impuissant à te prononcer sur un cas judiciaire, sur une question de meurtre, ou de droit civil, de blessure corporelle, sur un litige quelconque porté devant les tribunaux, vekamta ve'alita, tu te lèveras et monteras à l'endroit que D-ieu aura choisi» (Devarim 17, 8).

Dans ce verset, la Torah prescrit à un tribunal local ignorant d'une certaine loi de se rendre à l'autorité supérieure, à Jérusalem. «Vekamta veâlita», tu te lèveras et monteras à Jérusalem. Dans cette expression, le mot « vekamta, tu te lèveras » paraît superflu car pour monter à Jérusalem, il est bien évident que les juges de la localité doivent se lever ! Le Talmud (Sanhédrin 87a) explique que l'expression «vekamta veâlita», tu te lèveras et monteras, ne décrit pas un seul et même mouvement mais bien deux. « Tu te lèveras du tribunal et tu monteras à Jérusalem ». Le tribunal siège littéralement. Il doit se lever. Le premier mouvement consiste pour les juges à se lever du tribunal local, le second à se rendre dans la ville sainte. Si la Torah insiste sur le fait que les juges du tribunal qui ne savent pas doivent se lever pour aller poser la

Possek le Safek

« Des juges et des policiers tu te donneras dans chacun de tes portes que Hashem ton D-ieu te donne selon tes tribus et ils jugeront le peuple en jugement de justice ». (Devarim 16 :18)

Selon le commentaire de Rachi: Choftim: Dayanim haposkim et hadin. La définition d'un Dayan, celui qui tranche le Din ! mais cela va de soi ! Que veut nous enseigner Rachi ?

Effectivement, la définition du Rav c'est pas tellement celui qui en sait plus que l'autre, mais c'est celui qui tranche quand il y a perplexité, lorsqu'il y a un doute. Le mot «Safek» (doute) est l'anagramme du mot de «Psak» : pour sortir du Safek il faut un Psak, et le Rav qui le fait c'est le Possek.

Possek veut dire trancher le jugement entre les différentes thèses ou hypothèses du jugement. La Michna du Pirkei Avot dit: « fais-toi un maître et sors du doute du doute ». L'objet de la Mishnah est de bien faire comprendre quel est l'objet du maître par rapport au Dayan. Très souvent, le maître qui enseigne c'est un certain Rav, mais le maître auquel on demande comment faire la décision, c'est un autre type de Rav, celui-là est défini comme: le Possek.

CE BULLETIN EST DÉDIÉ À LA MÉMOIRE DE NOTRE CHER ET REGRETTÉ
HAZANE MAKHLOUF BEN MÉSSODI Z"l. ET A ÉTÉ COMMANDITÉ PAR:
M. MAKHLOUF PARIENTÉ POUR LA NAHALA DE SON
PÈRE SIMON BAR ESTHER PARIENTÉ Z"l
VEUILLEZ CONTACTER LE BUREAU AU (514) 747-4530
POUR LA COMMANDITE DE CE BULLETIN



La confiance dans les Sages

« **Tu ne te détourneras pas de ce qu'ils t'enseigneront ni à droite ni à gauche** ». (Devarim 17,11)

Même s'il te dit de la droite que c'est la gauche et de la gauche que c'est la droite, et à plus forte raison quand il te dit de la droite que c'est la droite et de la gauche que c'est la gauche. (Rachi) Voici le sens direct de ce que dit Rachi : Même si tu as l'impression qu'il te dit de la droite que c'est la gauche et de la gauche que c'est la droite, même alors tu dois lui obéir, et à plus forte raison quand c'est toi qui te trompes et qu'il n'en est pas du tout ainsi, mais qu'il te dit de la droite est la droite et la gauche est la gauche. Les paroles des Sages correspondent toujours à la vérité, tu as seulement l'impression que c'est le contraire. Ton intelligence, qui est loin de celle de la Torah, te fait croire qu'ils se trompent. (D'après le Maimonide).

L'argent est essentiel ?!

« Même de l'argent et de l'or, il (le roi d'Israël) n'en amassera pas outre mesure ». (Devarim 17,17)

On raconte qu'un jour, des personnes discutaient devant le Rav Yossef 'Haïm Sonnenfeld Zt"l, à propos du désir de l'argent. Le Rav leur dit alors que l'argent est méprisable au plus haut point. L'une des personnes demanda : « Mais Rav, l'argent est une chose essentielle, non ?! » Le Rav répondit : « En effet, mais même le papier toilette est une chose essentielle, et pour autant, personne ne se soucie d'en amasser une quantité suffisamment importante pour ses petits-enfants ! »

Comment Shaoul a-t-il été choisi comme roi ?

« Quand tu viendras vers le pays que D-ieu, te donne, que tu en prendras possession et y demeureras, tu diras : " Je veux établir un roi sur moi, comme toutes les nations qui sont autour de moi ! » (Deutéronome 17, 14 à 19).

L'histoire de l'onction de Shaoul, premier roi d'Israël, nous en révèle beaucoup sur le fonctionnement de la société juive à cette époque. En premier lieu, il existait beaucoup de prophètes. Ils étaient très nombreux, les gens se tournaient vers eux à tout moment. Une question sérieuse sur la loi juive ? Demandez à un prophète ! Un conseil pour un mariage ? Consultez un prophète ! Vous avez perdu un objet ? Interrogez un prophète !

C'est effectivement ainsi que Shaoul et le prophète Samuel vont se rencontrer. Shaoul demande au prophète Samuel de l'aider à retrouver des ânes égarés. C'est une histoire curieuse. Un homme se présente au plus grand prophète vivant et demande : « Où est mon âne ? » Et le prophète de répondre : « Oh, ton âne est derrière le hangar. A propos, te voici roi d'Israël ! »

Quand le prophète Samuel lui annonce qu'il sera roi, Shaoul se cache. C'est un premier signe de la faiblesse de son caractère. Shaoul n'était pas assez fort pour être un dirigeant du peuple juif. Pour cela, il faut savoir combiner diplomatie et volonté de fer - comme nous l'avons vu à propos des difficultés que Moshé Rabbénou a rencontrées lorsqu'il a conduit les Israélites dans le désert. Si le dirigeant n'est pas assez fort, le peuple juif le broiera, et s'il l'est trop, il se révoltera. Shaoul règne de 879 à 877 avant l'ère commune. Il n'est roi que pendant deux ans et il connaît une fin tragique. En fait, la brièveté de son règne est en elle-même dramatique, et elle va être provoquée par l'erreur fatale qu'il va bientôt commettre. Il désobéit au commandement de D-ieu d'effacer la nation d'Amalek. (Rabbin Ken Spiro)

Le respect et l'attention

« **Si l'on trouve, dans la terre qu'Hashem, ton D-ieu, te donne en possession, un cadavre gisant en plein champ et que l'auteur du meurtre est resté inconnu, tes Anciens et tes juges sortiront et mesureront la distance jusqu'aux villes situées autour du cadavre.** » (Devarim 21, 1 -2) « Et tous les Anciens de la ville en question, voisins du cadavre, se laveront les mains sur la génisse dont on a brisé la nuque dans le bas-fond. Ils déclareront : "Nos mains n'ont pas répandu ce sang-là, et nos yeux n'ont pas vu." » (Devarim, 21, 6 -7)

Rachi explique sur les mots « **Nos mains n'ont pas répandu** » : Aurait-on pu penser que les anciens du Bet-Din étaient des meurtriers ? Mais [ils disaient] : « Nous ne l'avons pas vu [le voyageur] et nous ne l'avons pas laissé partir sans vivres et sans accompagnement ».

Le livre Darkhé Moussar explique que si les Anciens n'avaient pas donné de la nourriture et n'avaient pas raccompagné le voyageur, cela aurait effectivement ressemblé à un meurtre, à leur niveau.

Mazal Tov - Félicitations

Les Co-Présidents MM. Paul Cohen, Steve Mamane le C.A. et le Kahal présentent leurs sincères félicitations et leurs vœux de bonheur à M. et Mme. David Mamane pour le mariage de leur fils Johnatan avec Mor Miriam Robin
MAZAL-TOV

Nahalot - Ce Chabbat Nous Élevons La Mémoire De:

SIMON BAR ESTHER PARIENTÉ Z"l	6 ELOUL - 14 AOÛT.
AARON COHEN Z"l	7 ELOUL - 15 AOÛT.
SIMHA ASSOULINE Z"l	7 ELOUL - 15 AOÛT.
FREHA BAT SIMHA Z"l	7 ELOUL - 15 AOÛT.
ZOHRA PEREZ BAT SAADA Z"l	10 ELOUL - 18 AOÛT.

Kollel Hekhal Shalom dédié à la mémoire de Éliran Elbaz Z"l et à la mémoire de Yaacov Saltiel Z"l

BS"D, Venez vous joindre à nous le soir au Kollel

Choisissez un cours

Paracha, Halakha, Éthique et Kabbala.

Kiddouch Chabbat

Est offert par: La Communauté

Séouda Chélichite

Est offerte par: La Communauté

En pratique...

En pratique, il existe plusieurs cas de personnes qui étaient de passage dans des communautés ou dans des synagogues qui furent ignorées par les fidèles. Ces histoires eurent parfois de tristes retombées. Mais le contraire, un accueil cordial réservé à un invité, peut des fois en faire un nouveau membre de la communauté, et la faire grandir.

Quand un invité rentre à la synagogue :

◆ **Offrez-lui une place où s'asseoir.**

◆ **Donnez-lui un Siddur.**

◆ Montrez lui un grand sourire.

Ceci fait partie de la **Mitsva de Hakhnassat Or'him** (recevoir des invités). Puisseons-nous tous mettre cette leçon en application et considérer chacun avec le respect et l'attention qu'il mérite, afin de croître notre belle communauté.

Le Mois d'Eloul

1. Nous avons l'obligation de nous préparer pendant un mois, le mois d'Eloul, au grand jour du Jugement divin, Roch Hachana, par un examen journalier de conscience en vue de corriger nos fautes et d'adapter notre conduite aux exigences de la Torah. L'étude nous enseigne la voie à suivre en ce qui concerne l'acquisition des vertus et la pratique des commandements positifs et négatifs. Nous multiplions les prières pour notre purification ainsi que les actions de bienfaisance, Tsédaka, qui attirent en parallèle une providence de bonté à notre égard. D'ailleurs Eloul est un mois de miséricorde et si nous témoignons d'une sincère disposition à nous engager pleinement dans la voie de la Torah, nous jouissons d'une grande assistance divine en vue de notre amendement.
2. Matin et soir, durant tout le mois d'Eloul et jusqu'au jour de Hoshana Rabba, on ajoute à la prière le Psaume 27 de circonstance: Le-David Hashem Ori Vélyichî... que le Midrach explique ainsi: «Hashem Ori» D-ieu est ma lumière à Rosh Hachana, «Vélyichî» et mon salut au jour de Kippour, «Ki Yitspénéni Bessouko» Il m'abritera sous Sa soucca. **3.** Le mois d'Eloul, les hommes zélés font vérifier leurs Téfilines et leurs Mezouzot pour s'assurer qu'ils sont toujours Kéchérim, valables pour la Mitsva.

Le coin de la Halakha - Les Selihot

1- On ne doit pas réciter les Selihot et en particulier Vayaavor avant minuit. **2-** Si on récite les Selihot sans qu'il y ait Minyan, on ne peut pas dire Vayaavor ni Bedil Vayaavor de Ra'hamana ni les prières en Araméen, comme Mahé Oumassé, mais on peut dire le reste des Selihot. On continue les Selihot et lorsqu'il se forme un Minyan, on dit les Selihot précédents. **3-** On dit le demi Kadish après la récitation de Achré Yochévé Bétékha, mais faute de Minyan, on continue les Selihot et lorsqu'il s'en forme un, on dit le Kaddish en le précédant comme il se doit de trois versets bibliques (des Téhilim par exemple). **4-** Les Selihot se disent debout, si possible, autrement on peut se contenter de se lever seulement chaque fois qu'on dit E-I Mélekh et Vayaavor.